

réforme Blanquer Lycée modulaire et bac local

Le tirage au sort des lycéens dans APB aura été le prétexte pour Parcoursup, lequel a été instrumentalisé pour réformer le bac, qui justifie à son tour une réforme supprimant les séries générales.

Le projet de baccalauréat va dans le sens d'une complexification de l'examen et en fait un diplôme d'établissement : 10 % de pur contrôle continu, 30 % de partiels façon « bacs blancs ». Les 60 % restants sont pour l'épreuve anticipée de français, les deux enseignements de spécialité, la philosophie et l'oral. Au lieu d'une dizaine de jours consacrés à la passation en juin en Terminale, il y aura des partiels en Première et en Terminale, plus des épreuves écrites en mai, et une dizaine de jours consacrés à l'oral et à la Philosophie en juin, en Terminale. En quoi cette accumulation constitue-t-elle une simplification ?

Avec Blanquer, inégalités entre élèves, lycées et territoires sont toujours au rendez-vous

Quelle garantie de justice pour les élèves du fait du renforcement du contrôle local ? Combien de journées d'enseignement perdues en lycée pour tenir ces épreuves ? Seraient prévues une banque nationale de sujets avec barèmes, et des consignes d'harmonisation à mettre en œuvre... en conseil pédagogique !

Moduler les ambitions ?

L'organisation en séries de la voie technologique serait maintenue, avec de possibles ajustements des disciplines générales. Les séries générales, en revanche, disparaissent. Le lycéen choisit son parcours, prétendument « en fonction de ses goûts et de ses ambitions » : trois spécialités dont deux seulement poursuivies en Terminale, une option facultative en Première, deux options en Terminale – donc perte d'une option facultative en Première – cf. infographie ci-contre. Ainsi, la doublette mathématiques-svt en Terminale exclut la physique-chimie.

Le tronc commun devient « socle de culture commune ». Ses horaires sont réduits par rapport aux séries L et ES mais augmentés pour les scientifiques, renforçant ainsi le caractère généra-



« Large consultation » ministérielle ? Une multiplication de speed-date et un traitement superficiel des sujets. Au final, un bac complexifié et inégalitaire, un lycée modulaire aux horaires simplifiés. Quelle amélioration pour les élèves ?

liste (histoire-géographie, philosophie) des études de sciences. Les sciences expérimentales sont remplacées par des « humanités scientifiques et numériques » dont le contenu semble très vaste pour 2 heures : mathématiques, codage, numérique, bioéthique,

transition écologique... et dont on se demande qui pourra l'enseigner (comme pour « histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques » et « humanités-littérature-philosophie »). L'accompagnement personnalisé disparaît au profit d'un forfait annuel

de 54 heures pour traiter de l'orientation. Étrange quand on se rappelle l'insistance du plan étudiant sur la préparation des lycéens à leurs choix d'orientation...

Si le ministre se défend de toute coupe budgétaire adossée à sa

action Une première réponse sur le terrain

Les actions locales se multiplient : audiences aux rectorats sur les DHG, grèves, rassemblements...

« Le bac, je l'aime, je le défends ». Le mercredi 14 février, alors qu'à quelques kilomètres de là, Jean-Michel Blanquer présentait sa réforme du bac et du lycée, les sections SNES-FSU de Paris, Créteil et Versailles donnaient le ton de la réponse syndicale à venir. Les mesures annoncées étant dans la droite ligne du rapport Mathiot (lycée

modulaire, contrôle continu), l'occasion était toute trouvée pour déclarer sa flamme au baccalauréat en ce jour de grand raout ministériel et... de Saint-Valentin. Les personnels ont bravé le froid polaire, bien déterminés à dire leur attachement à un lycée et un baccalauréat ambitieux. Derrière les pancartes et autres affiches sans équivoque (« rapport Mathiot, ne pas avaliser », « lycée Blanquer = lycée modu-

laire = lycée inégalitaire, réforme le bac oui, le morceler, non »), les paroles recueillies sont unanimes pour dénoncer les dangers de cette réforme, pour nos élèves et nos métiers. Isabelle, professeur de mathématiques dans un lycée du 91, témoigne : « des élèves pourront arrêter les mathématiques à 15 ans, quelle formation veut-on donner à nos jeunes ? Et tout cela deux jours après le rapport Villani... ! Nous allons passer l'année à faire des partiels, des contrôles, quand aura-t-on le temps de vraiment s'occuper de nos élèves ? Cette course à l'évaluation permanente va être infernale. Et au final, ce sont les élèves qui sauront le mieux le système éducatif qui sauront quel parcours choisir dès la Première, alors même que ce parcours sera déterminant pour Parcoursup. Encore une fois, les élèves les plus défavorisés sont les grands perdants ».

Après plusieurs semaines d'heures d'information syndicale dans les lycées, après la grève du 6 février, ce rendez-vous très symbolique en ce jour d'annonces ministérielles a aussi permis de prendre date pour la suite de la mobilisation, au retour des vacances de février. ■

Sophie Vénétitay

lycée, apprentissage Même logique à l'œuvre

Réformes des lycées, de l'apprentissage, de l'enseignement professionnel : vers une scission au sein du système de formation et d'éducation des jeunes.

« On était à 80 % formation professionnelle, 20 % apprentissage ; on veut passer à 20 % formation professionnelle, 80 % apprentissage, on demande aux entreprises de prendre en charge la responsabilité de l'avenir des jeunes, de les former à la citoyenneté mieux que l'École », c'est ainsi que la ministre du travail Muriel Pénicaud présente les mesures sur l'apprentissage dévoilées par Edouard Philippe le 9 février.

Big bang

Le financement serait confié aux branches professionnelles, les cartes aux Régions, les référentiels d'activité et de compétences des diplômes écrits par les professionnels des branches, 40 heures de travail hebdomadaire pour certains apprentis, du travail de nuit pour les mineurs, des possibilités accrues de rupture de contrats pour les employeurs. Mais la réforme de l'apprentissage apparaît aussi comme une réforme contre la formation professionnelle initiale des jeunes sous statut scolaire ou d'étudiant.

prentissage apparaît aussi comme une réforme contre la formation professionnelle initiale des jeunes sous statut scolaire ou d'étudiant.

Séparation

Parallèlement, le ministre Blanquer doit engager une réforme de l'enseignement professionnel. Il y a fort à parier que les principales mesures seront de créer des UFA (unités de formation par apprentissage) dans tous les lycées professionnels et de développer les « campus des métiers » regroupant l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues, scolaires et apprentissage.

Le schéma gouvernemental est clair : d'un côté un lycée général unique, à la carte, avec un bac général ouvrant vers des formations supérieures devenues sélectives, et de l'autre un système de formation professionnelle, piloté par les branches professionnelles et les Régions, regroupant des jeunes dès 16 ans et des adultes en vue d'obtenir des certifications à la main des employeurs.

Et pour la voie technologique, apparemment préservée, le gouvernement n'aura qu'à attendre qu'elle éclate entre les deux univers désormais étanches. ■

Thierry Reugades



Le SNES-FSU des académies franciliennes présent en force au rassemblement du 14 février.

Nouveaux programmes : calendrier inacceptable

Le ministre a annoncé la saisine du Conseil supérieur des programmes en février, et la publication de nouveaux programmes en décembre 2018 avec application dès la rentrée 2019. Ce calendrier très resserré impose au CSP de constituer des groupes d'experts et de travailler dans l'urgence l'ensemble des programmes disciplinaires ainsi que les nouveaux enseignements annoncés : humanités scientifiques et numériques ; humanités, littérature et philosophie ; numérique et sciences informatiques. Comment avec de tels délais écrire des programmes de qualité, cohérents entre eux, en lien avec ceux du collège et de l'enseignement supérieur ?

Calculatrice en mode examen

Après de multiples tergiversations, mais aussi probablement devant l'ampleur du désastre annoncé – contrôle et réinitialisation de nombre de calculatrices des candidats, de modèles multiples, par des surveillants pas formés... – le ministère semble réagir concernant l'utilisation des calculatrices en mode examen. Selon des rectorats, il aurait décidé, pour cette session, « d'une mesure transitoire en autorisant, pour les épreuves de cette année (le nécessitant), l'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen ». Le SNES-FSU regrette le caractère tardif de l'annonce. En outre, il est scandaleux d'avoir imposé aux élèves cet achat inutile en début d'année. Il exige la publication en urgence d'une circulaire nationale concernant toutes les épreuves d'examen nécessitant l'utilisation d'une calculatrice.

Projet Blanquer	Première	Terminale	TOTAL horaire élève
1 Socle de culture commune			
→ Français	4 h	—	» Première « 16 h
→ Philosophie	—	4 h	
→ Histoire géographie	3 h	3 h	
→ Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30	
→ Langue vivante 1 et Langue vivante 2	4 h 30	4 h	
→ Éducation physique et sportive	2 h	2 h	
→ Humanités scientifiques et numériques	2 h	2 h	» Terminale « 15 h 30
2 Disciplines de spécialité			
→ Arts	4 h	6 h	» Première « 3 disciplines 12 h
→ Écologie, agronomie et territoires	4 h	6 h	
→ Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h	
→ Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h	» Terminale « 2 disciplines parmi les 3 suivies en Première 12 h
→ Langues et littératures étrangères	4 h	6 h	
→ Mathématiques	4 h	6 h	
→ Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h	
→ Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h	
→ Sciences de l'ingénieur*	4 h	6 h	
→ Sciences économiques et sociales	4 h	6 h	1 + 2 Première 28 h Terminale 27 h 30
→ Physique chimie	4 h	6 h	
3 Orientation			
→ Durée 1 h 30 par semaine			
4 Enseignements facultatifs			
→ Maximum un enseignement en Première et choix possible d'un second en Terminale			
→ Libre choix			
→ Durée 3 heures			
		En Terminale uniquement	
	<input type="checkbox"/> ARTS	<input type="checkbox"/> Mathématiques expertes	
	<input type="checkbox"/> LCA	<input type="checkbox"/> Mathématiques complémentaires	
	<input type="checkbox"/> EPS	<input type="checkbox"/> Droit et grands enjeux du monde contemporain	
	<input type="checkbox"/> Lv3		

* Horaires spécifiques, en lien avec la voie technologique

réforme, il ne dit pas un mot des horaires affectés aux groupes à effectifs réduits. Enfin, le calendrier imposé reproduit les errements de la réforme Chatel de 2010. Mêmes causes, mêmes effets : on ne peut écrire dans l'urgence d'ici décembre 2018 des programmes de qualité, cohérents entre eux, du collège à l'enseignement supérieur.

Tout au long des débats, le SNES-FSU a fait valoir son attachement aux

séries, expliqué en quoi un lycée modulaire renforcerait les inégalités entre lycées et territoires, dénoncé le développement de parcours d'initiés en fonction des attendus sélectifs du supérieur.

Ce système transforme l'orientation en gestion de flux au service d'une sélection généralisée à l'entrée du supérieur. Les élèves des milieux populaires feront les frais de ce lycée des riches. ■ Valérie Sipahimalani

L'orientation sans les psychologues EDO ?

La future loi Orientation et réussite des étudiants ne mentionne pas les Psy-ÉN EDO, pourtant largement sollicités dans les établissements pour informer les élèves, les parents et aider les professeurs principaux. Plutôt que d'augmenter le nombre de Psy-ÉN, le ministre fait le choix de former à l'orientation les professeurs, dont ce n'est pas le cœur de métier, qui ne connaissent pas dans le détail les études, les procédures, ni les métiers et leurs évolutions.

C'est une vision de l'orientation débarrassée de la prise en compte de la problématique adolescente dans la construction des projets d'avenir, réduite à la seule dimension informative sur les études et leurs débouchés. C'est évacuer les regards croisés dans l'information et le conseil aux élèves.

Les dernières déclarations de l'ARF, non démenties par le MEN, sur un transfert de l'orientation scolaire et des Psy-ÉN EDO aux régions font resurgir les projets de décentralisation, largement repoussés par la profession en 2003 et 2013.

Mobilisons-nous pour que les Psy-ÉN conservent leur rôle dans l'orientation des élèves et contre cette nouvelle tentative d'externaliser le pilotage de l'orientation scolaire aux régions qui laisse le champ libre au privé !

réformes Chacun pour soi

Des réformes de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur, il sourd une logique de tri social dans laquelle les projets actuels s'inscrivent.

Pour décrypter cet échafaudage, le rapport Mathiot joue le rôle d'un révélateur des motivations gouvernementales et montre bien comment se construit le système. On y voit implicitement émerger les références qui fondent le propos. Il accumule les contre-vérités et les analyses biaisées, reprenant les poncifs que les rapports de la Cour des comptes, de Terra Nova, de l'institut Montaigne voire du MEDEF, se plaisent à asséner depuis des années : un baccalauréat jugé lourd et inefficace (« monstre organisationnel »), un lycée, accusé d'être trop coûteux et de ne pas préparer suffisamment au supérieur.

Bac ou comment s'en débarrasser !

Fort de ce diagnostic très orienté, le rapport propose d'adopter au bac un supplément, « portefeuille de compétences et d'expériences », qui regrouperait les informations sur les niveaux de compétences auxquelles les élèves seraient parvenus et servirait au renseignement de la plateforme Parcoursup. Le bac resterait pour le moment à la fois diplôme de fin d'études secondaires et premier grade universitaire, mais il serait allégé et s'inscrirait « dans une logique de dématérialisation » grâce au développement de certifications en ligne... Se dessine un diplôme portefeuille de certificats, construit individuellement par chaque élève.

horaires disciplinaires érodés. L'orientation devient centrale, avec des horaires dédiés et des enseignants spécialisés, les Psy-ÉN devenant formateurs d'étudiants ambassadeurs (services civiques) ou bien chargés des décrocheurs.

Dans les pays où cette logique modulaire de lycée à la carte est poussée au maximum, comme au Royaume-Uni, on observe le renforcement des inégalités scolaires et sociales. Autrement dit, laisser aux élèves la liberté de choisir leurs disciplines, c'est en grande partie laisser des déterminismes sociaux et scolaires jouer librement sur les choix individuels.

Une impasse pour tous

Ce système conforte les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Il généralise l'orientation précoce et divise le second degré en une école du socle jusqu'au collège d'une part et un continuum bac -3/+3 d'autre part. Il promeut l'apprentissage comme modèle dominant pour l'enseignement professionnel (voir ci-contre) et la sélection généralisée à l'entrée dans l'enseignement supérieur sur la base de parcours individuels alliant compétences scolaires et extra-scolaires.

Liberté de choix rime souvent avec abandon à leur sort des élèves et des familles les plus fragiles

Cette restructuration du système éducatif fait peser sur nos métiers des risques importants notamment par les menaces de dilution des missions d'enseignants centrées sur la gestion des flux lycéens et étudiants via l'orientation. Les fondements du métier se trouvent aussi attaqués par des enseignements disciplinaires dont la stabilité serait tributaire des choix individuels des élèves et une organisation locale d'épreuves d'un examen national, mettant les enseignants en première ligne face aux pressions des parents, des élèves et du chef d'établissement.

À qui peuvent donc bien profiter de tels projets ? Une chose est certaine, les élèves n'en retireraient aucun bénéfice. ■

Claire Gueville

moratoire Pas de réforme dans l'urgence

Le 29 janvier dernier, après la publication du rapport Mathiot, onze associations disciplinaires, en lien avec la Conférence des associations de professeurs spécialistes, publiaient une lettre ouverte en forme de pétition adressée au ministre.



C'est toute une profession qui dit stop au projet ministériel.

renforcée de l'établissement. Si les annonces de J.-M. Blanquer se sont en partie éloignées de certaines propositions ubuesques de P. Mathiot, on notera cependant que le projet de réforme du lycée prévoit la multipli-

cation de nouveaux « enseignements » aux fondements flous. Ceux-ci cherchent à détacher toujours plus les enseignants de leur discipline, et en même temps à promouvoir une fausse interdisciplinarité, qui au mieux sera une simple juxtaposition, au pire pourrait viser à promouvoir une forme de « polyvalence disciplinaire », bien faite pour faire des économies budgétaires et pour nier la qualification disciplinaire des enseignants.

Comment penser en effet autrement l'agglutination de matières érigées en enseignements comme les « humanités scientifiques et numériques », « Histoire-geo-sciences politiques-géopolitique » ou bien encore « humanités, littérature et philosophie » ? ■ Romain Geny

Extrait de la demande

[...] Nous nous inquiétons du silence du rapport quant aux groupes à effectifs réduits, qui sont pourtant une nécessité pédagogique, et plus généralement, quant aux moyens dégagés pour la mise en œuvre d'une telle architecture. [...] Les délais annoncés conduiraient, en l'état, à définir des épreuves, et à écrire des programmes dans la précipitation. Un tel calendrier est manifestement déraisonnable. C'est pourquoi nous vous demandons un moratoire sur la réforme du baccalauréat et du lycée. [...]

Le mythe du libre choix

Ce modèle de baccalauréat personnalisé a pour corollaire un lycée organisé en « parcours » individuels qui détermineraient dès la Seconde l'orientation post-bac. Dans ce schéma, l'offre de formation se trouve réduite et les



© Hicart / Fotidiscum



Simplification...

Soit un lycée moyen comptant 300 élèves de Terminale, un « grand oral » d'une demi-heure mobilisant deux professeurs nécessitera 34 collègues pendant cinq jours, temps non compris de lecture du dossier et de préparation de l'entretien. Que feront les élèves de Seconde et Première pendant ce temps où leur enseignant sera ainsi occupé ?

Examen : calendrier sous pression

Le calendrier des examens a été publié le 25 janvier dernier avec plusieurs semaines de retard. Il ne reprend pas les améliorations proposées par le SNES-FSU, en particulier pour l'épreuve de philosophie. Dans un courrier adressé au ministre, le SNES-FSU a rappelé la nécessité d'avancer le début des épreuves au 15 juin (au lieu du 18) et d'assurer une harmonisation académique la plus favorable en terme de délais. Par ailleurs, il continue d'œuvrer via les CHSCT pour que l'organisation des examens prennent davantage en compte l'amélioration des conditions de travail des correcteurs et examinateurs.